Compte-rendu du conseil d'UFR du 13 juin 2019

Membres présents non votants :
Yannick VANPOULLE (YV) : directeur et président du conseil
Francine MORISSE : directrice administrative

Membres présents votants :
Guillaume BODET, Emmanuelle CANET-SOULAS, Patrick FARGIER, Bruno FEUTRIER, Emma GUILLET-DESCAS, Pierre LORCA, Guillaume MARTINENT, Virginie PILLAT, Perrine MARIEL, David OLIVIERI, Valentine KAYSER, GARCIA Marine.

Avaient donné procuration:
Aymeric GUILLOT à Emmanuelle CANET-SOULAS
Claude CHIOCCI à Virginie PILLAT
Christian LEVARLET à Pierre LORCA
Gilbert-Luc DEVINAZ à Guillaume MARTINENT
François BLANCHARDON à Patrick FARGIER
Florian DILAS à Valentine KAYSER

Secrétaire de séance : Florence LARA, secrétaire de direction

Quorum atteint : 18 votants

Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 16/05/2019 : le conseil approuve le compte rendu en demandant de préciser P.3 sur la phrase « La fragilisation du pôle éducation et sport sur la dimension recherche qui ne repose plus que sur un seul laboratoire » que c'est un laboratoire STAPS.

PARTIE A

- **Position du conseil sur le document d'orientation stratégique de l'université cible**

Yannick VANPOULLE présente une analyse et met en avant les constats et les difficultés liées à ce document en s'appuyant sur les positions précédemment prises par le conseil.
Il présente également les questions que les doyens de LYON 1, Lyon 3 et St Etienne souhaitent soumettre à la gouvernance.

Un débat s'en suit avec les étudiants en particulier qui expriment leurs difficultés à mobiliser les étudiants sur les questions posées par le projet de l'Université Cible et les DOS.
Le retour du groupe de travail des étudiants dénonce un manque de réponse et, de ce fait, des difficultés à avoir un discours crédible au regard des changements de position des responsables de l'université.
Les étudiants ont du mal à comprendre les enjeux, surtout pour les L1L2 et ceux qui ne seront plus là d'ici la mise en œuvre de l'université cible. Ils ne se sentent pas forcement concernés.
Le débat dévie alors vers parcoursup :
Les lycéens savent déjà ce qu'ils veulent et trouvent les informations dans les salons, Ils sont moins perdus qu'avant et peuvent mieux anticiper grâce à PARCOURSUP.
Cependant, l'inquiétude demeure sur la possibilité que parcoursup ne conduise les bons élèves à prendre des orientations qu'ils n'auraient pas choisies et à se diriger en STAPS pour prendre la place de personnes motivées.

Emma GUILLET précise que les très bons ne viennent pas chez nous par défaut et Yannick VANPOULLE renchérit en annonçant que les 500 premiers classés ne viennent pas par dépit en STAPS, s'ils viennent c'est qu'ils sont vraiment motivés par un projet professionnel précis, les bons étudiants renonçant rapidement dès qu'ils sont pris ailleurs.

Avec le conseil
Des incohérences sont soulignées entre le livre 1 et 3 dans les Documents d'orientation.
Il est clairement indiqué qu'il nous faut être plus concis dans la présentation de nos désaccords sur le fond à savoir :

1- L'intégration dans le 1er cycle
2- La Gouvernance
3- Le mode d'attribution des moyens (dotation)
4- La diminution des moyens et des postes

Il est précisé qu'il nous faut appuyer notre argumentaire et défendre les formations STAPS en dehors du 1er cycle en montrant pourquoi l'intégrer serait un recul pour nos étudiants.

Le conseil souhaite que les positions de l'UFR soient rappelées et donnent lieu à une mention collective.
Le conseil se positionne :

- Pour un 1er cycle dans le pôle pour toutes les formations STAPS, y compris les formations académiques qui ont une vocation professionnelle importante et répondent à des cahiers des charges et des obligations règlementaires précises
- Pour un comité de coordination 1er cycle interpôles
- Contre une inscription systématique des étudiants dans l'école universitaire de 1er cycle et la dépendance de la politique du pôle à une école de 1er cycle sans instance démocratique, dirigée par un directeur nommé par le président et ayant sa gestion administrative propre indépendante des pôles
- Contre le DOS pôle éducation et sport dans lequel il ne reconnaît pas les travaux auxquels il a participé

Il demande une réponse écrite de la gouvernance sur le courrier de positionnement des STAPS avant d'en faire une diffusion à la presse conjointement et solidairement avec les autres directeurs de composante.
Le conseil demande également qu'une démarche soit entreprise auprès de la C3D et de l'ANESTAPS sur la question du Collège Universitaire de 1er Cycle (CU1C).

En terme de Stratégie à adopter, il est décidé :

1- Une réécriture du texte motion en simplifiant ce qui a été écrit (cf. en annexe le texte retenu)
2- Une demande de réponses précises aux questions que nous posons dans cette motion et aux questions posées par les autres doyens
3- De garder une stratégie commune avec les autres doyens, de diffusion interne et de questionnement de la gouvernance. Enfin, nous diffusons dans la presse en même temps qu'eux au besoin.
4- Demande de positionnement de la C3D et de l'ANESTAP sur la question du CU1C

- **Présentation du budget rectificatif de l'UFR**

Il est précisé que le budget comprend une dotation A correspondant à 77% des droits d'inscription des étudiants et une dotation d'activité B proportionnelle aux nombre d'étudiants du 1er cycle. Le

fonctionnement habituel est d'établir un budget initial par rapport à 80% de l'année d'avant et de prévoir les dépenses de façon à dépenser 80% du budget rectifié avant fin Septembre. Le budget rectificatif consiste habituellement à ajuster la dotation pédagogique A au regard du nombre effectif des étudiants et à ajuster les masses et recettes.
La dotation B (64500 euros) donnée essentiellement aux composantes pour le 1er cycle a été supprimée et réorientée vers les projets cursus Plus du 1er cycle sous condition de projet. Ceci implique une baisse de 21 % de notre budget alors que nous avons une augmentation de 7% de nos effectifs.

Pour la recherche :
L- VIS : la dotation reste la même que l'an passé
LIBM : la dotation a une légère augmentation (6,38%)
La SFR CRIS perd 1000 euros par rapport à l'an passé.

Pour les dotations pédagogiques :
Les dotations sont versées en fonction du nombre d'étudiants inscrits.

Le conseil constate que le compte le plus impacté est le compte administration qui n'est plus en mesure d'assurer ses dépenses jusqu'à la fin de l'année. Il rappelle la règle de bonne gestion déjà votée et qui sera donc appliquée à savoir :
les comptes n'ayant pas engagé 60% de leur budget fin juin, voient leur budget réorienté vers le compte administratif à savoir que les montants non utilisés à concurrence des 60% sont fléchés administration. Ce qui est le cas des départements EM (20,4%) et MS (51%).
Pour les projets particuliers qui ne pourraient pas être financés en septembre, ceux-ci seront étudiés au cas par cas en fonction du solde du compte administration

Le conseil rappelle la règle de bonne gestion, à savoir : fin septembre 80 % des budgets doivent être consommés (budget total BI+BR). Les budgets non consommés retomberont dans le compte administration.

VOTE : adopté à l'unanimité

Position du conseil par rapport à la suppression de la dotation B
Le conseil constatant :

- La décision unilatérale de la direction de Lyon 1 de supprimer la dotation B sans vote en conseil et sa réorientation vers des appels à projet
- L'annonce faite par mail une fois les répartitions budgétaires déjà effectuées au niveau central sans prise en compte des choix budgétaires de la composante et remettant en cause les projets engagés, (ceci en contradiction avec les injonctions de dépenser 80% du budget en septembre)

récuse la diminution actuelle et demande que les moyens récurrents soient sanctuarisés

Texte voté à l'unanimité envoyé en CA du 18 Juin sur le budget pour diffusion et lecture aux membres du conseil.

- **Projets et demandes de subvention du BDE**

Budget prévisionnel des principaux projets 2019-2020

Mois de la mixité : projet spectacle avec le Lien théâtre « t'es pas mon genre » plus débat avec l'association Filactions
Co financement du FSDIE et du CROUS
Subventions demandées : 2000€

Proposition du conseil : le BDE doit demander au FSDIE 80% du budget et le conseil s'engage à le compléter dans la limite de 2750€ des dépenses envisagées 2019-2020 et des moyens disponibles de l'UFR.

PSTTE (Prends Soin de Toi et de ton environnement):
Co financement du FSDIE
Subvention demandée : 200€

Journée nationale du Sport et du Handicap :
Co financement du FSDIE et FDVA
Subvention demandée : 1700€

Inter student games :
Co financement du FSDIE et du CROUS
Subvention demandée : 2000€

Mardi Culture :
Co financement du FSDIE et du CROUS
Subvention demandée : 1500€

Total des demandes de subventions UFR : 7400€
Pour les autres projets qui concernent le 2è semestre, ils devront être présentés lors du conseil de vote du budget d'Octobre 2019 qui se prononcera à ce moment-là.

VOTE : adopté à l'unanimité

- **Bilan d'activités BDE UFRAPS 2018-2019**

Loisirs/Cohésion étudiants :
Journée d'intégration
Week-End d'Intégration
Soirées / Apéros
Week-End Ski
Tournois Sportif (Volley, football, e-sport)
Garden party
Inter Student Games

Projet de sensibilisation
Solida'STAPS
Téléthon
Mois de la Mixité
Sport du Monde
JNSH
PSTTE

Temps de formation et de représentation
Organisation du congrès national de l'ANESTAPS
Participation aux formations des Fédérations (WEAS, Congrès, WEFA, WEFRAA)
Participation aux Conseils d'administration de l'ANESTAPS et de GAELIS
Organisation du Week-End de Formation sur l'OIP (WEFOIP)
Présence aux élections CROUS, conseils centraux et UFR en France et sur Lyon (DDS)
Participation en invité au Conseil d'administration de la FAGE

Signature de la Charte Responsable de la FAGE au CA de la FAGE de Lyon
Présence sur les salons étudiants et plusieurs interventions dans des lycées

PARTIE B

- Avis concernant la prolongation du contrat d'enseignant contractuel L954-3 de Didier Perez sur le développement des différents parcours du DEUST AGAPSC et des Licences professionnelles
- Conditions des « doubles licences » en L3
- Responsabilité des formations rentrée 2019
- Mise à jour des MCC MPSI
- Régularisation des UE M1 APA

Vote sur la partie B : approbation sans demande de remontée d'élément en partie A

PARTIE C

- **Rappel des missions par responsabilité**

Présentation des fiches en conséquence (fiches jointes en annexe)
- responsable master
- responsable licence
- responsable L1-L2.

En complément :
- Responsable de formation
- Coordonnateur APPN
- Responsabilité d'UE ou de blocs
- Responsabilité en qualité de professeurs référents
- Responsable installations et matériels
- Responsable de département.

Les objectifs sont les suivants : clarifier les missions, quantifier les différentes dimensions et distinguer les charges de travail en fonction des missions effectivement effectuées.
Le conseil constate cependant que la liste des missions déclinées pour les responsables de formation a tendance à faire peur et pourrait contribuer à l'effet inverse et décourager des prétendants. Il faudrait la simplifier et distinguer différents cas en ne retenant que le minimum requis, quitte à préciser les compléments dans un autre document ou lors d'entretiens bilan avec les responsables de formation.

- **Présentation du projet service audiovisuel** avec Stéphane Meyer en responsable pédagogique et Florent Buisson en responsable technique avec mise en place des procédures de travail (voir en annexe)
  1. Accompagnement matériel
  2. Conseils techniques sur les projets pédagogiques
  3. Participation au projet communication visuelle de la composante
  4. Diffusion de contenu pédagogique
  5. Veille technologique
  6. Projet de formation interne

- **Recrutement des enseignants contractuels 2019-2020**

Nous avons obtenu 6 postes :
1. Physiologie : Benoit GILLET
2. DEUST animation en remplacement de Jean-Marc Villalard : Delphine LACROIX

3. Sciences sociales des APS, sociologie du sport, valence en management du sport : recrutement en cours
4. Histoire (2) : un renouvellement (Martin MESSINA) et un recrutement en cours
5. Psychologie du développement et de la motivation : recrutement en cours

Nous avons également obtenu 3 ATER temps plein :

1. Physiologie : Elie NADER (LIBM)
2. Sociologie : Clément PERRIER (L-ViS)
3. Sociologie-management : Axel NGUEMA (L-ViS)

- **Difficultés de fonctionnement de l'UFR et tensions**

Le conseil alerte sur

- Les difficultés de gestion et de fonctionnement actuels se traduisant par une surcharge chronique de travail, l'impossibilité de réaliser avec conscience professionnelle et satisfaction les missions de l'université.
- Les services trop conséquents des enseignants au regard de l'augmentation des capacités d'accueil en L1
- L'augmentation et la diversification des charges de travail des responsables de formation.
- Le mode de fonctionnement type projet qui conduit à une surcharge répétitive de travail (construction, présentation, défense, rendu de bilans intermédiaires et d'évaluations finales, suivi des comptes etc.)
- Les conditions de travail imposées avec des difficultés de fonctionnement à tous les niveaux et la systématisation du fonctionnement dans l'urgence (calendrier contraint, demandes dans l'urgence, délais de réponse trop courts).
- La politique RH de l'établissement en matière de gestion des contractuels qui entraine un turn over des contractuels, les difficultés de recrutement qui conduisent à une surcharge de travail des titulaires.
- Le manque de moyens humains pérennes et fiables permettant à l'université d'être crédible et fonctionnelle et oblige l'UFR et ses personnels à fonctionner continuellement en surchauffe et à la limite de l'implosion.

Il constate que l'ensemble de ces points sont en contradiction avec la politique affichée par l'université cible et les travaux en cours sur la qualité de vie au travail

En conclusion, le texte « conditions de travail à l'UFR STAPS » est voté à l'unanimité. Il sera diffusé en direction du CHSCT.

Fin conseil : 21H00